



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

La 5

Question écrite n° 38085

Texte de la question

M Bernard Schreiner interroge M le ministre de la culture et de la communication sur la décision de France Cinq, la société de MM Jerome Seydoux et Silvio Berlusconi, de demander à l'Etat une indemnisation d'un montant net qui ne saurait être inférieur à 3,7 milliards de francs. En effet, cette société avait obtenu en janvier 1986 une concession de l'Etat qui avait été annulée par le Gouvernement au mois d'août 1986, alors que le contrat de concession prévoyait une durée de dix-huit ans. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour répondre à cette demande d'indemnisation.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38085

Rubrique : Television

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1228